

Lyon, le 17 octobre 2022

À M. Bruno BERNARD,
président de la Métropole de Lyon

Objet : situation des agents de service de la gare routière Lyon-Perrache

Monsieur le président de la Métropole de Lyon,

Depuis lundi 10 octobre, les agents de service de la gare routière Lyon-Perrache sont en grève avec leurs syndicats CNT-SO, FO, CGT et CFDT pour le maintien de leurs emplois sur ce site.

Ces 22 agents sont actuellement salariés de la société Arc-en-Ciel, prestataire à qui la Métropole de Lyon délègue le service public de « *nettoyage des zones ouvertes au public et des gares routières (hygiène du bâtiment, tri et collecte des ordures ménagères)* ». Avant cela, nombre d'entre elles et eux travaillaient sur le même site pour les précédentes entreprises prestataires, pour certains depuis plus de 30 ans.

Or ces salariés ont appris il y a quelques semaines que, à l'occasion du renouvellement du marché public, la Métropole de Lyon a décidé d'évincer la société qui les emploie aujourd'hui de l'appel d'offre.

En effet par l'avis de marché public n°6990584 du 21 juillet 2022 émis par la Délégation Ressources Humaines et Moyens Généraux de la Métropole de Lyon, vos services ont conditionné la participation à cet appel à la concurrence aux seules entreprises ayant le « *statut d'entreprise d'insertion par l'activité économique* ». Ce qui de fait exclut la société Arc-en-Ciel, le prestataire actuel.

Le maintien de cette décision aurait pour effet de priver les agents de service de la gare routière Lyon-Perrache de l'application de l'annexe 7 de la Convention collective des entreprises de propreté. Cet article 7, vous le savez, contraint lors d'un changement de prestataire de nettoyage sur un chantier le nouveau prestataire à offrir un contrat en CDI à tous les agents de nettoyage ayant travaillé sur le site, et à maintenir leur salaire brut ainsi que les avantages (primes, les frais d'entretien de la tenue de travail, les panier-repas, etc). Concrètement, Arc-en-Ciel n'ayant pas d'autre chantier d'ampleur sur l'agglomération, une telle décision pousse au licenciement de ces 22 agents.

Faire perdre leur emploi à 22 salariés au prétexte de favoriser l'insertion dans l'emploi, quel cynisme !

C'est pourtant bien ce qu'ont confirmé les représentants de la Métropole qui ont reçu une délégation des grévistes avec leurs syndicats mercredi 12 octobre, en osant leur répondre : « *S'ils sont licenciés ? Et bien il y a Pôle Emploi.* »

Alors que monte la colère des usagers de la gare face à l'état dans laquelle elle se trouve après une semaine de grève, tout comme celle des automobilistes confrontés à la pénurie d'essence, il importe que les uns comme les autres sachent qui sont les responsables.

Dans les raffineries, ce ne sont pas les grévistes mais les multinationales et le gouvernement qui réquisitionne qui portent la responsabilité du blocage. À la gare routière de Perrache, ce ne sont pas plus les grévistes qui sont responsables de la situation, mais bien la Métropole de Lyon qui les contraint à la grève pour défendre leur emploi.

Il y a urgence. Après une semaine de grève, une bande de nervis réactionnaires a attaqué le piquet de grève tenu jour et nuit par les grévistes, leur volant des banderoles, drapeaux... Pour notre part nous dénonçons cet acte odieux et exigeons que ses auteurs soient retrouvés et punis.

Monsieur le président de la Métropole de Lyon, vous vous réclamez d'une majorité « écologique et sociale ». Allez-vous continuer de laisser ainsi pourrir la situation en ne répondant pas aux revendications des grévistes ?

Alors que vous venez de présenter le projet de réhabilitation de la gare de Lyon-Perrache pour un montant total d'investissement de plus de 100 millions d'euros, qui pourrait comprendre que vous persistiez dans cette décision ? Ni les agents, ni les usagers de la gare, ni la population.

C'est pourquoi vous devez prendre toutes les mesures à même de garantir la totalité des emplois des agents de service de la gare routière Lyon-Perrache, avec tous leurs droits. C'est le seul moyen de ramener la sérénité.

Et pour notre part, partisans du service public assuré par des agents de la Fonction publique, nous souhaitons que soit adoptée une délibération ramenant le nettoyage de la gare en régie publique directe et organisant, pour tous ceux qui le souhaitent, la réintégration de ces agents sous statut de fonctionnaire au sein de la collectivité territoriale pour laquelle de fait ils travaillent.

Le comité du Rhône du POID

Contact : Grégoire PRIVOLT - rhone.poid@gmail.com